

Image not found or type unknown



Accident de la circulation

Par **Danimi**, le **28/04/2016** à **14:15**

L'assurance à réceptionner les conclusions médicales qui fixe ma consolidation.
S'agissant d'un accident du travail l'assurance qui doit m'indemniser me demande des notifications écrites des prestations versées par l'organisme social (indemnité journalière , tierce personne, rente AT)
La complémentaire santé et la prévoyance .
Dois je répondre à toutes ses questions et surtout sur la rente AT?
Merci